

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

### des

### délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000286

#### Séance du vendredi 22 juin 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.5) Auxon-Dessus: Michel BITTARD (jusqu'au rapport 4.3), Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3) Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.8) Besançon: Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BOURQUE, Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Nicole DAHAN (jusqu'au rapport 4.3), Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 3.1), Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN (jusqu'au rapport 2.5), Michel JOSSE (à partir du rapport 1.1.3), Loic LABORIE (à partir du rapport 1.1.11), Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Bruno MEDJALDI (jusqu'au rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.11) Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 9.2), Jean-Claude ROY, Nicole WEINMAN Beure: Philippe CHANEY, Pierre JACQUET Boussières: Michel POULET Busy: Philippe SIMONIN Champagney: Claude VOIDEY (jusqu'au rapport 2.2) Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chaucenne: Bernard VOUGNON Chaudefontaine: Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) Dannemarie sur Crête: Jean-Pierre PROST Deluz: Yves TARDIEU Ecole Valentin: André BAVEREL, Yves GUYEN Franois: Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Jean-Louis BAULIEU) Grandfontaine: Jean JOURDAIN, Richard SALA (représenté par François LOPEZ) Mamirolle: Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT Marchaux: Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Marcel FELT (jusqu'au rapport 1.2.6), Denis JOLY Montfaucon: Pierre CONTOZ (représenté par Michel CARTERON), Jean-Marie VERNET (représenté par Yvonne CHAILLET) Morre: Gérard VALLET Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pelousey: Annick CHARPY Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET (représenté par Marie-Colette JUNOD), Albert DEPIERRE Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Roland BARDEY (à partir du rapport 1.1.4), Michel SCHNAEBELE Routelle: Claude SIMONIN Saône: Bernard GUYON Serre les Sapins: Gabriel BAULIEU Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Jacques SIFFERLIN Torpes: Denis JACQUIN Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (représenté par Anne WYSOCKI)

Etaient absents: Audeux: Françoise GALLIOU Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN Besançon: Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER Boussières: Bertrand ASTRIC Braillans: Alain BLESSEMAILLE Chaleze: Josseline SEITZ Chalezeule: Raymond REYLE Champoux: Norbert DUPREY Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin: Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes: Gabriel JANNIN La Chevillotte: Jean PIQUARD La Vèze: Philippe CHANAU Larnod: Martine BERGIER Le Gratteris: Nicole JANNIN Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre: Jean-Michel CAYUELA Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Jacques TERVEL Pirey: Claude BARTHOD-MALAT Saône: Christelle PETITJEAN Serre les Sapins: Nicole BARBEAU Thise: Claude BULLY Thoraise: Jean-Paul MICHAUD Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

### Procurations de vote :

Mandants: T. BENETEAU de LAPRAIRIE., P. BONTEMPS, F. BRANGET, A. CHAUVET, R. CHAVIN-SIMONOT, B. CYPRIANI, M-M. DUFAY (jusqu'au rapport 2.9), V. FUSTER, P. GUINCHARD, S. JEANNIN (à partir du rapport 2.6), B. MEDJALDI (à partir du rapport 1.1.3), J. PANIER., D. POISSENOT (jusqu'au rapport 1.1.10), J. SCHIRRER., D. TETU, C. TISSIER, B. ASTRIC, J-P. DILLSCHNEIDER, G. JANNIN, M. FELT (à partir du rapport 2.1), P. DUCHEZEAU, J-M. CAYUELA, N. BARBEAU

Mandataires: J-C. CHEVAILLER, F. FELLMANN, L. LABORIE, C. BALLOT, L. LAMY, E. ALAUZET, A. GHEZALI (jusqu'au rapport 2.9), N. DAHAN, J-L. FOUSSERET, D. POISSENOT (à partir du rapport 2.6), B. FALCINELLA (à partir du rapport 1.1.3), J-J. DEMONET, S. JEANNIN (jusqu'au rapport 1.1.10), Y. TARDIEU, M. LOYAT, P. BOURQUE, M. POULET, A. AVIS, J-C. ROY, D. JOLY (à partir du rapport 2.1), F. PRESSE, G. VALLET, G. BAULIEU

Objet: Acquisition foncière à Saône dans le cadre du Programme Local de l'Habitat

# Acquisition foncière à Saône dans le cadre du Programme Local de l'Habitat

Rapporteur: Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire		
BP 2007 + DM Imputation : 21.70	Montant BP 2007 : 351 000 €	
	Montant de l'opération : 239 000 €	
	Solde après opération : 112 000 €	

### Résumé:

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et particulièrement de sa politique foncière et immobilière (fiche I), le Grand Besançon acquiert ou participe à l'acquisition de foncier bâti ou non bâti afin de le mettre à disposition de bailleurs pour y réaliser des logements publics.

Il est proposé l'acquisition d'une parcelle de 1,5 hectare en zone 2NA sur le périmètre de la future zone habitat de Saône pour un montant de 229 000 € (hors frais d'éviction estimés entre 5 000 et 10 000 €).

## I. Rappel du contexte

Par délibération du 26 juin 2006, le Conseil de Communauté a approuvé le PLH qui affiche une volonté forte en matière de développement durable et de solidarité afin d'assurer une croissance harmonieuse et cohérente à l'échelle de l'agglomération.

Pour ce faire, la CAGB a mis en oeuvre une politique foncière et immobilière (fiche I du PLH). Le Grand Besançon acquiert ou participe à l'acquisition de foncier bâti ou non bâti pour le mettre à disposition de bailleurs publics afin d'accroître la production de logements publics sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

A la demande de communes sur lesquelles des biens sont situés, et après accord préalable de la Commission Habitat, la CAGB par le biais du service foncier procède à des acquisitions de biens destinés à être mis à disposition de bailleurs afin d'y réaliser des logements publics.

### II. Acquisition du bien non bâti de Madame GUGLIELMINI

Dans le même contexte, la commune de Saône, qui procède à la création d'une zone d'habitat en secteur 2NA du PLU (sur une emprise de 12,5 hectare) sollicite la CAGB pour bénéficier de son appui afin d'assurer la maîtrise foncière du périmètre concerné.

Ce dispositif de soutien est appelé par la commune de Saône qui sollicite en conséquence l'acquisition par la CAGB de la parcelle de Madame GUGLIELMINI.

Cette acquisition est consentie amiablement au prix de 15,13 Euros le m² et tient compte de l'avis des Domaines qui estiment le prix du bien à 15 € le m².

Acquisition foncière à Saône dans le cadre du Programme Local de l'Habitat

Les services de la CAGB proposent l'acquisition amiable de la propriété non-bâtie dont les références suivent :

Commune	<u>Propriétaire</u>	Section/ Parcelle	<u>Emprise</u>	Prix des assiettes foncières hors frais estimés
Saône	Mme GUGLIEMINI	AL n°28	I ha 48 a 68 ca	225 000 €
TOTAL	l vendeur		I ha 48 a 68 ca	225 000 €

Par ailleurs, le montant ci-dessus n'intègre pas les frais d'éviction de l'exploitant.

Enfin, les frais estimés relatifs à cette transaction sont de 4 000 € soit un total de transaction estimé de 229 000 € hors frais d'éviction estimés entre 5 000 et 10 000 €.

# A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition amiable de la propriété de Mme GUGLIELMINI, sise à Saône, pour un montant global estimé à 229 000 € hors frais d'éviction estimés entre 5 000 et 10 000 €,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

Acquisition foncière à Saône dans le cadre du Programme Local de l'Habitat

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 95
Contre: 0
Abstention: 0